

DECISION DU MAIRE N° 24-097

RENOUVELLEMENT D'UNE CONCESSION DE TERRAIN

Prise en application de la délibération n°23-051 du Conseil Municipal de la commune d'Epône du 28 août 2023, donnant délégation de pouvoir à Monsieur le Maire dans les matières définies par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire d'Epône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2122-23, L.2223-14 et 15- R.2223-5 du CGCT ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal d'Epône portant création des concessions funéraires et fixation des tarifs correspondants.

Considérant la demande de renouvellement de la concession présentée par :

~~Monsieur [Nom] [Adresse] [Code Postal] [Ville]~~
~~Monsieur **DIQUET** Mandataire n°144 - 40 rue Gustave et Dullont - 78200 Montesson~~

Considérant que ladite personne remplit les conditions pour pouvoir obtenir le renouvellement d'une concession familiale emplacement n° 791 et n°1082 du registre au nom du mandant original.

DECIDE

Article 1 : D'accorder le renouvellement dans le cimetière communal d'Epône au nom du mandant original d'une concession à caractère familial pour une durée de 30 ans, à compter du 23/03/2014 jusqu'au 22/03/2044. La concession est accordée pour un montant de trois cent quatre-vingt-neuf euros (389 euros).

Article 2 : De dire que le règlement sera affecté au compte 70311.

Article 3 : De dire que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois, à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité.

Article 4 : De dire qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Au concessionnaire,
- Au service de la commune, régisseur de recettes et archives,
- A Monsieur le Préfet des Yvelines,
- Pour exécution ou information chacun en ce qui les concerne

EPONE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte
Affiché/Publié le **27 DEC. 2024**
Et Notifié le **27 DEC. 2024**

Ivica JOVIC

Maire d'Epône



Fait à Epône, le 26 décembre 2024

Ivica JOVIC

Maire d'Epône

